



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 117788

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la possibilité d'ouverture du capital des pharmacies d'officine. Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) « pharmacies d'officine : rémunération, missions, réseau » recommande d'étudier les effets d'une ouverture limitée (25 %) du capital des officines à des non-pharmaciens. L'exploitation des officines ne nécessite pourtant pas d'immobilisations importantes, comme l'admet le rapport. On ne voit donc pas au nom de quel intérêt économique, et surtout sanitaire et médical, il faudrait compromettre l'indépendance professionnelle du pharmacien gérant. Il lui demande son avis sur la possibilité d'ouverture du capital des pharmacies d'officine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117788

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9732

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)